



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
30 juillet 2020
Français
Original : anglais

Dixième session

Vienne, 12-16 octobre 2020

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant :
Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions**

Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 9/2 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, intitulée « Renforcer et garantir l'application effective du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ». Dans cette résolution, la Conférence a souligné que la Convention et, plus particulièrement, le Protocole relatif aux armes à feu, étaient parmi les principaux instruments juridiques internationaux visant à lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

2. Dans la même résolution, la Conférence a pris note avec satisfaction de l'assistance que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fournissait aux États Membres qui en faisaient la demande, notamment dans le cadre de son programme mondial sur les armes à feu, en vue de les sensibiliser, de les informer et de les aider à élaborer une législation nationale, l'objectif étant de promouvoir et de faciliter l'adhésion à la Convention contre la criminalité organisée et à son protocole relatif aux armes à feu, et elle a prié l'ONUDC de continuer d'aider les États qui en faisaient la demande à adhérer au Protocole et à l'appliquer. Elle a aussi encouragé les États Membres qui étaient en mesure de le faire à verser des

* CTOC/COP/2020/1.



ressources extrabudgétaires pour permettre à l'Office de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

3. Dans la résolution 9/2 également, la Conférence a prié l'ONUSD de continuer à aider les États parties qui le demandaient à renforcer, conformément au Protocole relatif aux armes à feu, les mesures de contrôle en vigueur, afin de prévenir, de combattre et d'éliminer la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, ainsi que de continuer à promouvoir et à encourager la coopération internationale en matière pénale, conformément à la Convention, en vue d'engager des enquêtes et des poursuites contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, y compris lorsque ces activités avaient des liens avec le terrorisme et d'autres formes de criminalité telles que la criminalité urbaine liée aux gangs, dans le cadre d'ateliers régionaux et interrégionaux, notamment à l'intention des pays qui se trouvent sur les itinéraires du trafic.

4. En outre, dans la même résolution, la Conférence a prié l'ONUSD de continuer de recueillir et d'analyser de façon régulière des informations quantitatives et qualitatives et des données dûment ventilées sur le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, compte tenu de l'utilité de son étude sur les armes à feu de 2015 et de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, ainsi que de continuer à faire connaître et à diffuser ses conclusions sur les meilleures pratiques suivies, les dimensions et les caractéristiques de ce trafic et les enseignements tirés de l'expérience.

5. Quinze ans après son entrée en vigueur, le Protocole relatif aux armes à feu rassemble un total de 118 Parties. Depuis la neuvième session de la Conférence, la France (février 2019), les Palaos (mai 2019) et le Soudan (octobre 2018) y ont adhéré. Bien que plusieurs autres États Membres aient informé le Secrétariat de leurs projets actuels et futurs de ratifier le Protocole ou d'y adhérer, le nombre de Parties à cet instrument reste inférieur à celui qu'affichent la Convention et ses autres Protocoles. Le vingtième anniversaire de l'adoption du Protocole relatif aux armes à feu, qui sera célébré en juillet 2021, pourrait être une bonne occasion de renforcer encore l'engagement des États Membres en faveur de cet instrument international important.

6. Le présent rapport vise à informer la Conférence des activités qui ont été menées par l'ONUSD pour promouvoir la ratification et l'application du Protocole relatif aux armes à feu au cours de la période considérée, qui va d'octobre 2018 à juillet 2020.

7. La deuxième année de la période à l'examen a été marquée par la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), événement sans précédent qui a mis à rude épreuve la capacité des États Membres et de la communauté internationale à poursuivre leurs activités et à relever les défis complexes posés par cette crise sanitaire et socioéconomique mondiale. En étroite coopération avec les parties prenantes et les donateurs nationaux, l'ONUSD a mis en place un plan d'urgence qui a permis, dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, de faire en sorte que les activités et services de base ne soient pas entièrement interrompus et soient en partie transposés dans un environnement de travail à distance. Pour la période considérée, on retiendra notamment les réalisations suivantes :

a) Fourniture de services fonctionnels à la septième réunion du Groupe de travail sur les armes à feu, tenue selon des modalités « hybrides » les 16 et 17 juillet 2020 ;

b) Élargissement des activités d'assistance technique à des espaces géographiques et à des domaines nouveaux, avec notamment un projet en Ukraine ainsi qu'un projet régional sur les liens entre trafic d'armes, criminalité organisée et terrorisme en Asie centrale, mené en coopération avec le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme ;

c) Lancement de l'étude mondiale sur le trafic d'armes à feu 2020 (*Global Study on Firearms Trafficking 2020*), élaborée dans le cadre de l'initiative de

l'ONUSUDC visant à surveiller les flux illicites d'armes et sur la base de données provenant de plus de 100 pays et territoires ;

d) Mise en place de la première opération transfrontalière de détection et de répression coordonnée par l'ONUSUDC et menée en coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), qui ciblait les personnes et les réseaux responsables du trafic d'armes à feu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali (opération KAFO), et qui a marqué une étape importante en matière de soutien apporté par l'ONUSUDC dans la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu ;

e) Évaluation approfondie du Programme mondial sur les armes à feu pour la période allant de 2011 à 2019.

II. Appui en faveur de mesures de justice pénale efficaces contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions

8. Les activités de l'ONUSUDC visant à prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions s'inscrivent dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu. Celui-ci suit une approche intégrée qui repose sur cinq piliers, couvrant chacun l'un des cinq domaines interdépendants dans lesquels il convient d'agir pour faire face aux différents aspects du problème : a) améliorer l'élaboration de politiques et de normes au moyen d'activités de sensibilisation et d'une assistance législative, pour appuyer la ratification et l'application du Protocole relatif aux armes à feu ; b) aider, par un appui technique, à la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité pour empêcher la fabrication illicite, le vol et le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ; c) renforcer les mesures de justice pénale visant à détecter les infractions liées à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, à enquêter à leur sujet et à en poursuivre les auteurs ; d) favoriser et promouvoir la coopération internationale et l'échange d'informations pour s'attaquer à la dimension transnationale du trafic illicite d'armes à feu et aux problèmes connexes ; et e) cartographier et surveiller les flux illicites d'armes à feu grâce à la collecte et à l'analyse de données au niveau mondial, pour permettre une meilleure compréhension collective des tendances et caractéristiques du trafic et de son contexte criminel. De cette manière, le Programme contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de la cible 16.4 (d'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée). Cette approche est complétée par plusieurs éléments transversaux, tels que l'égalité des sexes, les droits humains, la participation de la société civile et le contrôle exercé par celle-ci, qui sont intégrés aux activités du Programme.

Approche intégrée reposant sur cinq piliers du Programme mondial sur les armes à feu



9. L'approche ainsi mise en œuvre repose sur l'idée que seule l'interaction étroite entre les cinq piliers peut donner forme à un cadre cohérent permettant d'agir avec succès et de contribuer à des mesures de justice pénale efficaces contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

10. Au cours de la période considérée, une attention particulière a été accordée au lien déterminant entre le trafic d'armes à feu, la criminalité organisée et le terrorisme ainsi qu'à la mise en place de passerelles et de synergies entre les différents cadres, mécanismes et acteurs concernés, l'objectif étant d'assurer une meilleure efficacité et une plus grande cohérence à tous les niveaux d'action, qui sont multiples mais complémentaires. Ce nouveau paradigme découle des conclusions de la conférence intitulée « Addressing illicit trafficking and access to firearms in the context of organized crime and terrorism: towards a new paradigm », qui était coorganisée par Wilton Park et l'ONUSD en janvier 2019 et à laquelle ont participé des praticiens venus d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Balkans occidentaux et d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'éminents experts du domaine provenant d'organismes partenaires des Nations Unies, d'organisations internationales, du milieu universitaire et de la société civile.

III. Activités destinées à aider les États à appliquer le Protocole

11. Au cours de la période considérée, l'ONUSD, dans le cadre de son programme mondial sur les armes à feu, a mené plus de 70 activités d'assistance technique et rassemblé plus de 1 300 parties prenantes au niveau national dans plus de 70 pays d'Afrique, d'Europe, de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, des Balkans occidentaux, des Amériques et de l'Asie centrale afin de renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations grâce au soutien des donateurs¹.

¹ Pour la période couverte par le présent rapport, les activités du Programme mondial sur les armes à feu ont été financées par des dons de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, du Mexique, de la Suède, de l'Union européenne, du Bureau de lutte contre le terrorisme, du fonds d'affectation

A. Services d'appui aux organes et processus intergouvernementaux liés aux armes à feu

1. Conférence des Parties et Groupe de travail sur les armes à feu

12. L'ONUSUDC a assuré le secrétariat de la septième réunion du Groupe de travail sur les armes à feu, qui s'est tenue selon des modalités « hybrides » les 16 et 17 juillet 2020, et a établi deux documents d'information : l'un sur la capacité du Protocole relatif aux armes à feu et des législations nationales à parer aux nouvelles menaces ayant trait à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (CTOC/COP/WG.6/2020/2) et l'autre sur les stratégies d'enquête et de poursuite dans la lutte contre le trafic d'armes à feu et les formes connexes de criminalité aux niveaux national et international (CTOC/COP/WG.6/2020/3). Le rapport sur la réunion du Groupe de travail (CTOC/COP/WG.6/2020/4), présentant un résumé des débats qui s'y sont tenus, sera communiqué à la Conférence lors de sa dixième session.

2. Appui à d'autres organes intergouvernementaux et coopération avec eux

13. Au cours de la période considérée, différents organes intergouvernementaux se sont penchés sur la question des armes à feu. L'ONUSUDC a apporté une contribution de fond à la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'à l'établissement de plusieurs rapports destinés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, tels que le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre (S/2019/1011). L'ONUSUDC a en outre contribué aux rapports établis par le Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale, notamment ceux sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte de ces armes (A/75/78) et sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Par ailleurs, en avril 2020, la Directrice exécutive de l'ONUSUDC, Ghada Waly, a participé à une réunion du Comité exécutif sur la question des armes légères et de petit calibre.

14. Agissant en faveur de la coopération et de la coordination entre les organes directeurs des différents instruments relatifs aux armes à feu, l'ONUSUDC a participé à la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Genève en août 2019, et a organisé, en collaboration avec les Gouvernements ivoirien et mexicain, un événement parallèle sur la capacité de ce Traité et du Protocole relatifs aux armes à feu à parer aux menaces existantes et émergentes. L'ONUSUDC a également pris part à la deuxième réunion des présidents, des organes directeurs et des secrétariats des instruments et mécanismes internationaux relatifs aux armes légères et de petit calibre, consacrée à la création de synergies pour prévenir et combattre le trafic illicite en vue d'atteindre la cible 16.4 des objectifs de développement durable ; cette réunion et la réunion du Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes étaient organisées de manière consécutive à Washington, en avril 2019.

15. Par ailleurs, l'ONUSUDC a participé au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu à New York en juillet 2019, contribuant aux discussions sur l'objectif de développement durable n° 16 et la cible 16.4.

spéciale multipartenaire pour la mise en œuvre de la feuille de route des Balkans occidentaux sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, ainsi que du Danemark et du Japon (dans le cadre du Programme Sahel de l'ONUSUDC).

B. Élaboration d'outils

16. L'ONUDC a mis au point divers outils et publications pour donner des orientations pratiques aux États Membres et appuyer la fourniture d'une assistance technique de qualité.

17. Les outils législatifs élaborés par l'ONUDC au cours des années écoulées continuent d'apporter des orientations utiles aux praticiens et contribuent à la fourniture d'une assistance législative et technique. Par exemple, la Loi type de l'ONUDC sur les armes à feu, élaborée en 2010 et mise à jour en 2013, a été téléchargée 3 866 fois au cours de la période couverte par le présent rapport. Dans le même temps, le *Recueil d'affaires de criminalité organisée*, constitué en 2012, a été téléchargé plus de 60 000 fois sur le site Web de l'ONUDC. Les descriptions des affaires recensées dans le *Recueil* sont également disponibles sur le portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), et de nouvelles affaires sont régulièrement recueillies, analysées et intégrées au portail. Enfin, le document de l'ONUDC intitulé *Analyse comparée des instruments internationaux sur les armes à feu et autres armes classiques: Synergies pour leur mise en œuvre*, élaboré en 2015, a été téléchargé 2 124 fois au cours de la période considérée, et a été fréquemment cité par les praticiens concernés.

18. Dans le cadre de son initiative consacrée à la surveillance des flux illicites d'armes, l'ONUDC a mis au point plusieurs outils d'assistance technique, de communication et de sensibilisation pour promouvoir et soutenir, dans la lutte contre le trafic d'armes à feu et les formes de criminalité connexes, une action fondée sur des données factuelles. En s'appuyant sur différents outils de collecte de données utilisés par les autorités nationales et les organisations régionales, et en tenant compte des éléments de données demandés dans son questionnaire sur les flux illicites d'armes, l'ONUDC a élaboré un ensemble de modèles de référence pour les enquêtes relatives aux armes à feu. Ces modèles, qui sont disponibles en anglais, en espagnol et en français, fournissent aux agents des services de détection et de répression et aux représentants de la justice des orientations sur la nature et la portée des informations à consigner dans le cadre des enquêtes impliquant la saisie d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Dans une courte vidéo produite en anglais, en espagnol et en français, l'ONUDC montre à quels stades de l'enquête il convient de rassembler des données sur les armes à feu et explique comment la collecte systématique de ce type de données aux niveaux national et mondial peut contribuer à la mise en œuvre de mesures efficaces contre le trafic illicite d'armes à feu. Enfin, un nouveau document de réflexion intitulé « Supporting evidence-based action to counter illicit firearms trafficking and related forms of crime » illustre comment, par la collecte et l'analyse de données relatives aux armes à feu, il est possible de constituer une base d'éléments factuels utiles à la prise de décisions sur les plans politique et opérationnel. Ces différents outils sont disponibles sur le site Web du Programme mondial sur les armes à feu².

19. Le programme de formation complet sur les armes à feu, qui fait régulièrement l'objet de révisions et de mises à jour, a continué de servir au renforcement des capacités. Le processus visant à convertir ce programme de formation en modules d'apprentissage en ligne a été lancé au cours de la période couverte par le présent rapport.

20. Dans le contexte de son initiative Éducation pour la justice (E4J), l'ONUDC a continué de mettre à profit le Programme mondial sur les armes à feu pour élaborer des modules de formation susceptibles d'aider les professeurs de l'enseignement supérieur à aborder, dans le cadre universitaire, le sujet de la fabrication et du trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et les questions connexes. En 2019, ces modules ont été traduits en espagnol et en russe et diffusés

² Voir www.unodc.org/unodc/fr/firearms-protocol/.

lors d'activités de formation régionales en Croatie, aux États-Unis d'Amérique, au Kazakhstan et au Nigéria.

21. En application d'une recommandation formulée par le Groupe de travail sur les armes à feu à sa cinquième réunion, tenue du 8 au 10 mai 2017, l'ONUDC a continué à collecter et à analyser des informations sur des affaires de trafic d'armes à feu liées au terrorisme et à la criminalité organisée, ainsi que sur les bonnes pratiques suivies dans le cadre des enquêtes et des poursuites correspondantes. Les informations rassemblées, les avis formulés par les experts et les bonnes pratiques qui s'en dégagent figureront dans un précis de jurisprudence sur le trafic d'armes à feu lié à la criminalité organisée et au terrorisme, qui réunira et analysera les données d'expérience, notamment les techniques juridiques concrètes, les protocoles courants et les normes pratiques appliqués dans la lutte contre ces infractions, ainsi que les nouvelles formes de criminalité.

22. Par ailleurs, dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu, un module de formation spécialisé a été élaboré pour la détection des envois illicites d'armes à feu par services postaux, et une collaboration a été engagée avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) pour contribuer à préparer un manuel sur la détection des armes à feu à l'usage des garde-frontières et des agents des douanes, en mettant à disposition des supports de formation pertinents et en participant à des réunions sur la mise au point de cet outil.

C. Assistance technique

1. Élaboration de politiques et de normes destinées à appuyer la ratification et l'application du Protocole relatif aux armes à feu

a) Renforcement des connaissances et sensibilisation

23. Dans le cadre de son initiative Éducation pour la justice, l'ONUDC a organisé plusieurs ateliers d'experts pour des professeurs d'université, qui se sont déroulés en Croatie, en Italie, au Kazakhstan et au Nigéria, ainsi que deux tables rondes universitaires à l'occasion de la réunion annuelle de l'American Society of Criminology, qui s'est tenue à San Francisco (États-Unis) en novembre 2019 et qui a réuni plus de 2 000 universitaires du monde entier, ce qui a permis de promouvoir les modules de formation destinés à l'enseignement supérieur.

24. En partenariat avec plusieurs États Membres, organisations non gouvernementales et instituts de recherche, l'ONUDC a coorganisé pour différentes conférences et réunions une série de manifestations parallèles, notamment sur les thèmes suivants : « Meilleures pratiques en matière de collecte, d'analyse et d'usage opérationnel des données relatives aux armes à feu afin de surveiller les flux illicites et d'atteindre la cible 16.4 des objectifs de développement durable – Initiative de l'ONUDC consacrée aux pays "champions de la lutte contre les armes à feu" », lors de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée (Vienne, octobre 2018) ; « Aborder les questions relatives aux armes à feu et au terrorisme dans l'enseignement supérieur grâce à la série de modules universitaires E4J de l'ONUDC et mettre en lumière le trafic illicite d'armes à feu : promotion de approches fondées sur des données factuelles », lors de la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (Vienne, mai 2019) ; et « Capacité du Traité sur le commerce des armes et du Protocole relatif aux armes à feu à parer aux menaces existantes et émergentes », lors de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes (Genève, août 2019). L'ONUDC a également participé à la séance d'ouverture de haut niveau du forum Small Arms Survey sur le thème « Bilan des mesures mises en œuvre contre le commerce illicite des armes de petit calibre », qui a eu lieu en ligne au mois de juin 2020.

25. Au cours de la période considérée, le site Web du Programme mondial sur les armes à feu a enregistré plus de 43 000 visites.

b) Assistance législative

26. En matière d'armes à feu, l'amélioration des cadres juridiques nationaux est au cœur du mandat qui a été confié à l'ONUSUDC et reste un domaine de travail dans lequel il est essentiel d'intervenir pour apporter des changements durables dans les pays bénéficiaires. La méthode suivie par le Programme mondial sur les armes à feu pour soutenir les mesures prises en faveur d'une réforme législative fait intervenir diverses parties prenantes nationales et régionales et repose sur le principe d'une participation de plus en plus active, adaptée au rythme de chacun. Il s'agit, pour commencer, de procéder à une évaluation de la législation, assortie, dans la mesure du possible, d'un rapport national d'auto-évaluation, puis d'exploiter les résultats des visites de pays, des entretiens, des examens préalables et des analyses réalisées par des experts de l'ONUSUDC, pour enfin définir un appui sur mesure.

27. L'ONUSUDC a continué de fournir aux États Membres une assistance et des conseils législatifs pour les aider à adhérer au Protocole relatif aux armes à feu et à l'appliquer. Dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu, il a accompagné les autorités nationales de la Bolivie (État plurinational de), du Niger et du Tchad dans leur processus d'adhésion, menant également dans ces pays des activités de sensibilisation auprès des responsables politiques et des parlementaires. En outre, l'ONUSUDC a animé dans l'État plurinational de Bolivie, en juillet 2019, un atelier législatif à l'issue duquel le pays a approuvé une nouvelle loi sur les armes à feu, créé un comité national de lutte contre leur trafic et adopté une loi autorisant la ratification du Protocole. Un atelier législatif a également été organisé en Angola en novembre 2019.

28. L'ONUSUDC a aussi continué à fournir aide et conseils au Burkina Faso, à la Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, à la République centrafricaine et au Tchad pour la révision et la modification de leurs législations nationales sur les armes à feu, en rédigeant des rapports d'analyse des lacunes suivis d'ateliers consacrés à la rédaction de textes législatifs, et en facilitant l'élaboration de projets de loi sur les armes à feu. En collaboration avec la Commission nationale centrafricaine sur les armes légères et de petit calibre, l'ONUSUDC a organisé deux ateliers législatifs, en juin et novembre 2019, afin de préparer une analyse juridique des lacunes observées dans la législation nationale sur les armes et d'achever l'élaboration d'un projet de loi. Les autorités nationales ont souligné qu'elles étaient déterminées à appuyer ce processus législatif et ont exprimé le désir de le voir avancer rapidement. En Côte d'Ivoire, l'ONUSUDC a fait part aux autorités nationales de ses observations concernant un projet de loi et a contribué à la mise à jour de la législation relative aux armes à feu, afin d'aider le pays à se conformer aux différents instruments qu'il avait ratifiés (parmi lesquels le Protocole relatif aux armes à feu, le Traité sur le commerce des armes et la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes). L'Office a participé à l'atelier sous-régional d'assistance juridique pour les États parties à la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa), qui était organisée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et qui s'est tenu en Guinée équatoriale en septembre 2019. En coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'ONUSUDC a également organisé à l'intention des pays d'Afrique centrale une conférence régionale qui visait à analyser les synergies et les complémentarités entre le Protocole relatif aux armes à feu et la Convention de Kinshasa et à identifier les besoins d'assistance technique. La réunion a bénéficié des compétences spécialisées et des conseils de représentants du Centre régional sur les armes légères et les armes de petit calibre, du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qui fait office de secrétariat pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

29. Le 8 novembre 2019, l'ONUSUDC a signé un mémorandum d'accord avec le Cabinet chargé de la prévention, de la sécurité et de la défense du Honduras. Un

caractère officiel a ainsi été donné à la volonté du Gouvernement hondurien et de l'ONUSUDC de renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes à feu et les infractions connexes dans le pays. Au titre des activités prévues par la feuille de route commune annexée au mémorandum d'accord, l'ONUSUDC soutient le processus d'évaluation de la loi hondurienne sur les armes à feu et apporte son concours à la rédaction d'une réglementation complémentaire. De même, le Programme mondial sur les armes à feu œuvre à promouvoir la coopération et la concertation avec les pays voisins du « Triangle du Nord », ainsi qu'aux niveaux régional et international.

30. L'ONUSUDC a également fourni des conseils législatifs personnalisés aux autorités bosniennes et serbes sur l'application des obligations relatives au marquage qu'impose le Protocole relatif aux armes à feu en ce qui concerne les importations. En conséquence, les deux pays ont intégré ces obligations à leur législation sur les armes à feu. Le 10 décembre 2019, l'ONUSUDC et le Ministère de la justice du Monténégro ont coorganisé une réunion d'experts chargés d'examiner l'analyse de la législation à laquelle l'Office avait procédé, l'objectif étant d'harmoniser le droit pénal et la procédure pénale du pays avec la Convention contre la criminalité organisée et le Protocole relatif aux armes à feu.

2. Appui technique à la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité

31. L'ONUSUDC a continué de fournir aux États Membres un appui technique pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité au titre du Protocole relatif aux armes à feu, en particulier en ce qui concerne le marquage et la conservation des informations, le stockage d'armes et de munitions saisies et confisquées et la collecte, la gestion et la disposition d'armes à feu illicites. La pandémie de COVID-19 a montré que les systèmes d'enregistrement numérisés étaient moins sensibles aux contraintes extérieures et présentaient l'avantage de rester accessibles lorsque les déplacements et la liberté de mouvement étaient restreints.

a) Marquage et enregistrement des armes à feu

32. L'ONUSUDC a collaboré étroitement avec les autorités nationales et des organisations de la société civile du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal, en particulier concernant l'assistance fournie pour le marquage, la collecte, le stockage sûr et la destruction des armes à feu. À la fin de 2019, plus de 80 000 armes à feu avaient été marquées et enregistrées. Il est actuellement prévu d'étendre les activités du Programme en Afrique centrale, plus précisément en République centrafricaine et au Tchad, où des consultations sont en cours, et d'acquiescer des dispositifs de marquage des armes pour certains des pays concernés.

33. L'ONUSUDC a engagé des consultations avec des pays partenaires pour examiner les besoins et les spécifications techniques des systèmes d'enregistrement nationaux (y compris pour les informations balistiques) et envisager l'appui technique correspondant. Parmi les pays ciblés figurent la Bolivie (État plurinational de), le Honduras, le Niger, le Paraguay et la République centrafricaine.

b) Sécurité physique et gestion des stocks

34. Pour de nombreux pays, en particulier ceux qui rencontrent des problèmes de vols et de disparitions d'armes stockées et qui ont du mal à assurer la chaîne de responsabilité exigée pour fournir des preuves valables devant un tribunal, il est difficile de stocker et de gérer les armes à feu dans de bonnes conditions. À cet égard, l'ONUSUDC a coopéré étroitement avec les autorités nationales et des organisations de la société civile du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal.

c) Collecte, gestion et disposition des armes à feu

35. Les efforts déployés par les États pour limiter la prolifération non contrôlée d'armes à feu et réduire les risques de vol et de détournement vers les marchés illicites se traduisent notamment par des campagnes de collecte d'armes.

36. L'ONUSUDC a poursuivi son étroite collaboration avec les autorités nationales et des organisations de la société civile du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal pour mettre au point des campagnes de sensibilisation en faveur de la collecte et de la destruction d'armes illicites, en diffusant des messages adaptés à des groupes de population précis, notamment les jeunes hommes, les femmes et les jeunes en général.

3. Renforcement des mesures de justice pénale visant à détecter les infractions liées à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, à enquêter à leur sujet et à en poursuivre les auteurs

37. Pour réduire les flux illicites d'armes à feu et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, conformément à la cible 16.4 des objectifs de développement durable, il est essentiel de commencer par détecter les mouvements illicites liés à ces activités, démanteler les réseaux ou groupes criminels impliqués dans ce trafic ou dans d'autres infractions graves et en traduire les auteurs en justice. En pratique cependant, il est rare que des infractions liées au trafic d'armes à feu fassent l'objet d'enquêtes pénales, difficiles à mener. Trop souvent, ces enquêtes ont une portée limitée et se concentrent sur la détention illicite plutôt que de s'intéresser aux réseaux qui se cachent derrière les transferts d'armes illicites et aux trafiquants qui agissent dans l'ombre.

38. En février 2020, le Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUSUDC ont lancé conjointement un projet portant sur les liens qui existent entre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre en Asie centrale. Ce projet vise à renforcer l'action menée par la justice pénale pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et perturber les filières illicites qui approvisionnent des groupes terroristes.

39. En 2019, l'ONUSUDC a continué de proposer des formations spécialisées et des activités de renforcement des capacités sur les enquêtes et les poursuites concernant le trafic d'armes à feu, ses liens avec la criminalité organisée et les questions connexes, en se fondant sur des évaluations des besoins préalablement réalisées dans les pays, au cas par cas. Les formations organisées en Bolivie (État plurinational de), en Bosnie-Herzégovine, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Monténégro, au Niger, en République centrafricaine, en Serbie et au Tchad ont permis de renforcer les capacités de plus de 350 professionnels de la détection et de la répression (agents de police, de gendarmerie et des douanes) ainsi que juges et procureurs dans les domaines de l'identification et de la classification des armes à feu, de la protection des scènes de crime, du renseignement, des techniques d'enquête, du traçage des armes à feu, de la coopération internationale et de l'échange d'informations.

40. Dans les Balkans occidentaux, l'ONUSUDC a organisé du 12 au 14 novembre 2019 au Monténégro, à l'intention de 18 intervenants de première ligne de l'administration douanière nationale, une formation sur la détection du trafic d'armes à feu dans les envois postaux et aux frontières terrestres. En coopération avec le Ministère du commerce extérieur et des relations économiques et le parquet de Bosnie-Herzégovine, il a aussi organisé trois formations sur la détection des armes à feu aux postes frontières terrestres pour les agents des douanes bosniennes.

41. Une opération transfrontalière en Afrique de l'Ouest baptisée « KAFO », coordonnée par l'ONUSUDC et mise en œuvre en coopération avec INTERPOL, a ciblé les personnes et les réseaux responsables du trafic d'armes à feu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Avec la participation de 110 fonctionnaires de la police, des douanes, de la police des frontières et des autorités chargées des poursuites des trois pays, cette opération de sept jours, qui s'est déroulée du 11 au 17 novembre 2019, a permis aux services de détection et de répression d'intercepter des armes à feu illicites et de repérer de possibles connexions avec d'autres activités criminelles, y compris des activités terroristes, dans la région et au-delà. Au cours de l'opération, des milliers de contrôles ont été effectués pour retrouver des armes à feu et des documents de

voyage perdus ou volés, des personnes recherchées et des véhicules automobiles volés.

42. Sur la base des résultats positifs obtenus en associant les procureurs aux opérations de détection et de répression afin de faciliter l'ouverture d'enquêtes pénales à la suite des saisies d'armes à feu illicites, l'ONUSUD a continué de collaborer avec INTERPOL à l'organisation de l'opération Trigger IV, qui ciblait la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. L'Office a mis l'accent en particulier sur la formation et la participation des praticiens de la justice pénale durant l'opération (septembre 2018), ainsi qu'à l'occasion d'une réunion-bilan ultérieure (novembre 2018). Au cours de l'opération, plus de 50 armes à feu ont été saisies et récupérées, et 17 personnes ont été arrêtées pour des infractions liées aux armes à feu. L'opération a aussi entraîné un pic d'utilisation du Système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et du traçage des armes (iARMS). L'ONUSUD a également contribué à une opération de police similaire en Amérique latine, en assurant une planification concertée, en facilitant sur le plan financier la participation des procureurs des pays ciblés et en soutenant le renforcement des capacités. La première réunion de planification de l'opération Trigger VI en Amérique du Sud a été organisée conjointement par l'ONUSUD et INTERPOL à Brasilia, les 24 et 25 septembre 2019, et a réuni 26 participants de 14 pays. Des organisations et des organismes tels que Frontex, l'Organisation des États américains et la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) ont également participé à cette réunion. D'autre part, l'ONUSUD était représenté à la réunion organisée par INTERPOL pour dresser le bilan de l'opération Trigger V en Amérique latine, qui s'est tenue au Panama les 18 et 19 juin 2019.

43. En 2019, l'ONUSUD a dispensé à l'intention des services de détection et de répression, des douanes, des services de poursuite et des autorités judiciaires plusieurs formations sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic d'armes à feu et aux formes de criminalité connexes, notamment au Niger (25-29 mars), en République centrafricaine (8-12 avril), au Burkina Faso (10-14 juin), au Tchad (8-12 juillet) et au Mali (décembre). Du 23 au 27 septembre, l'ONUSUD a réuni des représentants du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali afin d'évoquer la coopération internationale et l'échange d'informations. Ces activités ont servi de base à l'acquisition des principales compétences nécessaires pour enquêter sur les affaires de trafic d'armes à feu et d'autres infractions liées à ces armes. Elles ont permis aux agents des services de détection et de répression de mieux connaître et comprendre les techniques d'enquête spéciales, la collecte et l'analyse de renseignements, le traçage des armes, la coopération policière et l'échange d'informations, ainsi que la coopération judiciaire internationale, et visaient à renforcer chez les enquêteurs les connaissances et les compétences requises pour établir des documents de renseignement pouvant contribuer à l'efficacité des efforts de prévention, de détection et d'enquête contre le trafic d'armes à feu et les infractions connexes.

44. Par ailleurs, des missions d'évaluation ont été menées en El Salvador, au Guatemala et au Honduras, au Nigéria et au Paraguay pour faire le point sur les besoins d'assistance.

4. Facilitation et promotion de la coopération internationale et de l'échange d'informations pour s'attaquer à la dimension transnationale du trafic illicite d'armes à feu et aux problèmes connexes

45. La coopération internationale en matière pénale est un élément fondamental de la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu ; elle inclut l'échange régulier d'informations entre praticiens, conformément à l'article 12 du Protocole.

46. Au cours de la période considérée, l'ONUSUD a continué de favoriser la création d'un groupe informel de praticiens de la justice pénale travaillant sur des questions relatives aux armes à feu, désigné ci-après sous le nom de « réseau de praticiens ». Cette initiative vise à promouvoir une meilleure communication entre les différents services et à favoriser la coopération régionale et interrégionale dans la lutte contre

le trafic illicite d'armes et ses liens avec d'autres formes de criminalité organisée et d'infractions graves, y compris le terrorisme, en amenant les praticiens de la justice pénale, de la détection et de la répression et du contrôle des armes à feu à échanger régulièrement les informations, expériences et bonnes pratiques tirées de cas concrets. Le réseau de praticiens sera bientôt officiellement lancé par l'ONUSD, qui y consacra un portail spécifique sur son site Web.

47. Du 5 au 7 juin 2019, dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUSD a organisé une réunion quadrilatérale avec des représentants de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et du Mexique, sur le thème « Renforcer la coopération régionale en Amérique latine pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes à feu et les infractions connexes ». Cette réunion a été organisée par le Gouvernement mexicain dans les locaux du Ministère des affaires étrangères, à Mexico, avec le financement de la Suède. L'objectif était double : il s'agissait premièrement de permettre un échange de données d'expériences entre pairs et de renforcer les connaissances communes et, deuxièmement, d'étudier les moyens de favoriser les effets de synergie et la coopération en Amérique latine. Sur cette base, et en étroite coopération avec le Gouvernement mexicain, l'ONUSD a organisé en novembre 2019 deux réunions régionales consécutives visant à renforcer la coopération en Amérique latine pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes à feu et les infractions connexes. Plus de 70 experts (dont 23 femmes) des activités de détection, d'enquête et de poursuite relatives au trafic illicite d'armes à feu, provenant de 20 pays d'Amérique latine, ont recensé les difficultés et les possibilités associées à la coopération dans le domaine de la justice pénale, échangeant également des bonnes pratiques et des données d'expérience utiles pour s'attaquer efficacement au problème dans la région.

48. Les 7 et 8 octobre 2019, dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu, une réunion interrégionale organisée à Vienne a porté sur le trafic illicite d'armes à feu à destination, en provenance et à travers le territoire de l'Union européenne. Cette réunion a rassemblé près de 70 professionnels des services de détection, de répression et de poursuite des États membres de l'Union européenne ainsi que de certains pays des Balkans occidentaux, d'Afrique de l'Ouest et du Centre, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et d'Amérique latine. Ont également participé des experts d'organisations internationales et régionales et d'instituts de recherche compétents, dont INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, l'Union européenne, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), Frontex, Small Arms Survey et le Flemish Peace Institute.

49. Lors de la réunion INTERPOL des chefs de la lutte contre le terrorisme dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui s'est tenue à Lyon (France) les 14 et 15 février 2019, l'ONUSD a contribué aux discussions sur les armes à feu illicites et leurs liens avec le terrorisme, dans le cadre des considérations stratégiques relatives à de futures opérations dans la région. La réunion rassemblait des responsables de haut niveau de 14 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

50. Enfin, l'ONUSD a participé à la réunion régionale sur la prévention du trafic d'armes à feu qui était organisée par l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes, et qui s'est tenue à Port of Spain les 29 et 30 janvier 2019. Cette réunion avait pour objectifs de renforcer la coopération entre les États des Caraïbes et les partenaires internationaux dans la lutte contre le trafic d'armes à feu et le renforcement des capacités d'analyse balistique, et de parvenir à un consensus sur une feuille de route actualisée pour le contrôle des armes à feu dans la région, qui a été adoptée en mai 2020 après que l'ONUSD a fourni une contribution d'ensemble.

5. Surveillance des flux illicites d'armes à feu grâce à la collecte et à l'analyse de données au niveau mondial

51. Dans le contexte de son initiative consacrée à la surveillance des flux illicites d'armes, l'ONUSD a continué d'encourager la production, la collecte et l'analyse de

données relatives aux armes à feu afin de cerner les tendances et les caractéristiques du trafic et de disposer d'une base d'éléments factuels utiles à la prise de décisions sur les plans politique et opérationnel. Les efforts de l'Office se sont inscrits dans une stratégie à trois volets : élaboration et diffusion du questionnaire sur les flux illicites d'armes, une méthode normalisée qui permet de collecter des données servant également d'indicateur pour la cible 16.4 des objectifs de développement durable ; renforcement de la capacité des États Membres à recueillir et à analyser des données relatives aux armes à feu ; et production de résultats d'analyse sur le trafic d'armes à feu aux niveaux mondial, régional et national, en vue de remettre à disposition des États Membres les données collectées et analysées. Cette approche novatrice qui consiste à lier les efforts de recherche et de renforcement des capacités a permis à l'ONUSUDC de toucher un grand nombre de pays et de leur apporter une aide pratique, en faisant le lien entre les enquêtes relatives aux armes à feu et la constitution d'un ensemble de données factuelles utiles pour lutter contre le trafic de ces armes et les formes de criminalité connexes.

52. Après le lancement, le 14 juin 2018, de l'exercice de collecte mondiale de données sur les armes à feu saisies et ayant fait l'objet d'un trafic, fondé sur le questionnaire sur les flux illicites d'armes, l'ONUSUDC a recueilli et traité des données pertinentes provenant de plus de 100 pays et territoires et a constitué un ensemble complet de données qui est accessible sur le portail de l'ONUSUDC³. Cet ensemble de données comprend les réponses des États Membres au questionnaire, les données recueillies et partagées par l'Organisation mondiale des douanes et le Bureau des affaires de désarmement, ainsi que les données officielles recueillies auprès de sources publiques. Dans les six premiers mois qui ont suivi sa publication, en octobre 2019, il a été consulté plus de 10 000 fois, contribuant ainsi de manière significative à l'échange de données et d'informations au niveau mondial.

53. Sur la base de cet ensemble complet de données, l'ONUSUDC a lancé le 15 juillet 2020 son étude mondiale sur le trafic d'armes à feu, qui apporte un éclairage important sur l'ampleur et l'étendue du trafic illicite d'armes à feu et sur les liens que ce trafic entretient avec d'autres formes de criminalité. L'étude confirme que le trafic illicite d'armes à feu est un phénomène mondial mais souvent invisible, dont l'ampleur varie fortement d'un pays à l'autre. Les résultats indiquent que dans les 81 pays pour lesquels des données sur le nombre total d'armes saisies étaient disponibles, un total de 550 000 armes à feu saisies avait été enregistré pour 2016 ainsi que pour 2017. L'étude admet toutefois que ce chiffre pourrait être nettement inférieur au nombre réel d'armes à feu saisies au cours de ces années, étant donné que de nombreux pays, parmi lesquels certains des pays les plus peuplés du monde, n'avaient pas répondu à l'enquête et que plusieurs autres, pour des raisons administratives, avaient fourni des chiffres inférieurs aux saisies réelles. L'étude s'intéresse également aux mesures prises par les États Membres pour lutter contre la criminalité liée aux armes à feu, analysant notamment les résultats du traçage des armes ainsi que les efforts de coopération dans ce domaine. Elle révèle qu'il existe un lien étroit entre les caractéristiques nationales et transnationales du trafic d'armes à feu, notamment entre le détournement au niveau national et le trafic transfrontalier. Pour comprendre la complexité du trafic d'armes à feu et concevoir des réponses appropriées, l'étude soutient que les États Membres doivent mettre en place des systèmes qui leur permettent de bien mesurer l'ampleur du problème aux niveaux national et transnational et d'agir en conséquence. En conclusion, elle affirme qu'il convient de renforcer encore les dispositions et capacités opérationnelles qui permettent la collecte et l'analyse systématiques des données relatives aux armes à feu.

54. Dans le cadre de l'initiative consacrée aux pays « champions de la lutte contre les armes à feu », l'ONUSUDC a travaillé avec l'Observatoire des études sur le vivre-ensemble et la sécurité publique de la province de Córdoba, en Argentine, pour une étude sur la prévalence des armes à feu dans l'évolution de la criminalité locale,

³ Disponible à l'adresse <https://dataunodc.un.org/fr>.

et il a également collaboré avec la Police portugaise de sécurité publique à une étude nationale sur l'origine des armes à feu illicites au Portugal. Les deux rapports analytiques correspondants devraient être achevés respectivement au deuxième et au troisième trimestre 2020.

55. En vue de renforcer les efforts de collecte et d'analyse de données aux niveaux national et international et de favoriser une coopération internationale et des échanges d'informations plus efficaces entre les praticiens, l'ONUSD a organisé à Vienne une série de réunions régionales, destinées aux États Membres d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale ainsi qu'aux États voisins (juillet 2018), aux États Membres et observateurs de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (février 2018) et aux pays situés le long des itinéraires du trafic d'armes à feu à destination, en provenance et à travers le territoire de l'Union européenne (octobre 2019). Au total, une centaine de participantes et participants représentant plus de 40 pays, ainsi que des organisations régionales et non gouvernementales concernées, ont assisté et contribué à ces réunions.

56. Par ailleurs, en partie en coopération avec le Small Arms Survey, l'ONUSD a aidé plusieurs pays à améliorer leurs pratiques et protocoles nationaux de collecte de données sur les armes à feu et à promouvoir auprès des acteurs nationaux la collecte de données au niveau mondial grâce à l'outil de collecte de données mondiales ; à cet égard, un appui sur le terrain a été fourni en Argentine (province de Córdoba, juin 2019), en Bosnie-Herzégovine (Republika Srpska, octobre 2019), au Burkina Faso (mai 2019), au Burundi (par visioconférence, novembre 2019), au Cameroun (mars 2019), en Côte d'Ivoire (mai 2019), au Niger (mars et août 2019) et au Sénégal (mars 2019), et près de 200 parties prenantes nationales ont bénéficié de ces activités. L'assistance technique fournie, adaptée aux besoins de chacun des pays visés, a permis d'expérimenter certains des outils mis au point dans le cadre de l'initiative de surveillance des flux illicites d'armes.

57. Un financement accru et durable est nécessaire pour permettre à l'ONUSD de poursuivre l'exercice de collecte mondiale de données sur les armes à feu et de fournir l'assistance technique dont les pays ont besoin pour améliorer leur base de données factuelles sur le trafic illicite d'armes à feu et les formes de criminalité connexes.

D. Coordination avec d'autres organisations internationales et régionales compétentes et avec la société civile et le secteur privé

1. Coopération entre les organismes des Nations Unies

58. L'ONUSD a continué de contribuer aux travaux du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, la plateforme de coordination à l'échelle du système des Nations Unies créée par le Secrétaire général pour promouvoir l'échange d'informations et la coordination des initiatives en cours et pour appuyer le principe de l'unité d'action de l'Organisation en ce qui concerne les armes légères.

59. Sur le terrain, l'Office a continué de coordonner ses activités avec les organismes et bureaux compétents des Nations Unies, tels que le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères, qui dépend du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des affaires de désarmement et ses centres régionaux, et le Département des opérations de maintien de la paix, et de coopérer avec eux. Dans les Balkans occidentaux, par exemple, l'ONUSD contribue, avec le PNUD et d'autres organisations, à la mise en œuvre de la feuille de route régionale pour un règlement durable du problème de la détention illicite, de l'utilisation abusive et du trafic d'armes légères et de petits calibres d'ici à 2024, pour laquelle il a participé à plusieurs réunions de coordination locales et régionales organisées en 2019 et 2020, avec des représentants des commissions sur les armes légères et de petit calibre des Balkans occidentaux, des représentants des organisations internationales engagées dans le contrôle des armes dans la région, ainsi que les principaux donateurs

concernés. Le PNUD et l'ONUSD ont également créé le fonds d'affectation spéciale multipartenaire pour la mise en œuvre de la feuille de route, dont le comité directeur a tenu trois réunions. Par l'intermédiaire de ce fonds, plusieurs projets organisés dans la région, dont deux projets de l'ONUSD, ont pu bénéficier du soutien de donateurs.

60. L'ONUSD a participé à la réunion organisée par Wilton Park en vue de la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, qui s'est tenue au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 9 au 11 décembre 2019. Le 12 décembre, l'Office a également participé à Londres à une réunion informelle d'experts destinée à échanger et à examiner des méthodes de recherche et des moyens d'établir le profil des munitions classiques. Cette réunion était organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, avec le soutien de l'Allemagne, afin d'aider les États à préparer leur participation au Groupe d'experts gouvernementaux.

61. L'ONUSD a contribué au forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu à New York, en particulier aux débats sur l'objectif de développement durable n° 16 et la cible 16.4 (réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée).

2. Coopération avec d'autres organisations internationales et régionales

62. Au cours de la période considérée, l'ONUSD a continué de renforcer sa coopération avec diverses organisations nationales, régionales et internationales, parmi lesquelles la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, INTERPOL, Frontex, EMPACT, le Programme Europe-Amérique latine d'assistance technique contre la criminalité transnationale organisée, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères.

63. En novembre 2019, le Programme mondial sur les armes à feu a contribué à l'atelier EMPACT sur les armes à feu qui s'est tenu à Novi Sad (Serbie), consacré à la mise en œuvre de l'indicateur clef de performance n° 5 de la feuille de route établie pour les Balkans occidentaux (voir précédemment) et aux obstacles auxquels les pays de l'Union européenne étaient confrontés pour se conformer à cet indicateur. En coopération avec EMPACT Firearms, l'ONUSD a consacré à la mise en œuvre de cet indicateur une réunion supplémentaire, qui s'est tenue à Vienne en décembre 2019 avec les États membres de l'Union européenne. L'objectif était de recenser les difficultés que les pays rencontraient dans la collecte et la communication des données sur les saisies. En septembre 2019, l'ONUSD a participé à la session tenue par EMPACT Firearms à La Haye (Pays-Bas) pour la rédaction du Plan d'action opérationnel sur les armes à feu de 2020, ainsi qu'aux sessions de planification visant à définir les activités opérationnelles associées à chaque objectif stratégique. Par la suite, en janvier 2020, l'Office a participé à la réunion de lancement du cycle 2020 de EMPACT Firearms, qui s'est également tenue à La Haye.

64. Se fondant sur leurs intérêts thématiques étroitement liés, INTERPOL et l'ONUSD ont tenu une réunion à Lyon (France), le 4 mars 2019, afin d'examiner les domaines qui se prêtaient à une programmation commune et d'étudier les moyens de pousser plus loin cette coopération à l'avenir. Les activités conjointes des deux organisations, qui auront des répercussions à l'échelle mondiale, cibleront plus particulièrement l'Afrique, l'Amérique latine, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Europe orientale. L'ONUSD a en outre participé à la quatrième réunion du Comité directeur du Système iARMS, organisée par INTERPOL à Lyon, les 12 et 13 mars. Cette réunion a porté sur un large éventail de questions qui sont essentielles pour l'évolution globale et le fonctionnement de la base de données iARMS.

3. Coopération avec la société civile et le secteur privé

65. L'ONU DC a activement collaboré avec les organisations de la société civile à différents niveaux, aussi bien pour l'élaboration de textes législatifs que pour des activités de formation, la mise au point d'un cours de formation sur la participation de la société civile et le contrôle exercé par celle-ci, ou encore la collaboration dans l'exploitation d'outils de sensibilisation. Au cours de la période considérée, les ateliers sur la rédaction de textes législatifs organisés par l'ONU DC au Niger, en République centrafricaine et au Tchad ont compté sur la participation de diverses organisations de la société civile, qui ont ainsi pu apporter leur expérience et leur point de vue lors des discussions sur le régime juridique et l'examen des dispositions contenues dans les projets de loi, et qui ont contribué à identifier les points devant encore être modifiés ou harmonisés avec les lois en vigueur ou avec les pratiques locales. Des membres de la société civile ont également participé à des réunions avec des parlementaires en Bolivie (État plurinational de) et au Tchad, organisées par l'ONU DC dans le cadre des efforts qu'il consacre à l'assistance législative.

66. Des représentants d'organisations de la société civile ont participé et contribué à plusieurs activités de formation organisées dans différents pays d'Afrique de l'Ouest. S'efforçant de promouvoir la mise en commun d'informations et de connaissances sur les armes à feu, l'ONU DC s'est par exemple associé au Small Arms Survey pour un projet destiné à aider les autorités nationales à élaborer, pour ces armes, des systèmes d'indicateurs nationaux qui favorisent la bonne utilisation des ressources et l'élaboration de stratégies politiques et opérationnelles plus efficaces. Dans le cadre de cette initiative, l'Office a contribué, tout au long de l'année 2019, à des ateliers qu'il avait coorganisés au Burkina Faso, au Burundi et au Niger et qui portaient sur le renforcement des institutions nationales par la mise en place d'un système d'indicateurs approprié.

67. L'ONU DC continue de se concerter avec les principales organisations travaillant sur la question du trafic illicite d'armes à feu, notamment Conflict Armament Research, le Bonn International Centre for Conversion, le Geneva Centre for Security Policy, l'Institut d'études de sécurité, le Centre de recherche conjoint sur la criminalité transnationale (Transcrime), le Mines Advisory Group, RAND Europe, Small Arms Survey et le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest.

68. Par ailleurs, l'ONU DC a été invité à intégrer le comité directeur d'un nouveau projet de recherche du Flemish Peace Institute, qui vise à améliorer la sécurité intérieure de l'Union européenne en renforçant les connaissances et compétences spécialisées sur les liens entre le trafic illicite d'armes à feu et la violence armée en Europe. L'ONU DC est aussi membre du comité directeur du nouveau projet de recherche de Transcrime, portant sur les possibilités d'améliorer les instruments opérationnels dans le domaine du trafic d'armes à feu ; ce projet financé par la Commission européenne a été lancé par l'Université catholique du Sacré-Cœur, l'Université de Tilburg et le Centre de coopération en matière de détection et de répression pour l'Europe du Sud-Est.

69. Enfin, le Programme mondial sur les armes à feu a activement œuvré en faveur d'une participation de la société civile au prochain Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, en appuyant les travaux menés par l'Équipe de la société civile de l'ONU DC. Ainsi, le Programme a contribué à l'élaboration d'un guide pour la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée, intitulé *Toolkit on Stakeholder Engagement : Implementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime* et publié en juin 2020, et a participé à la première formation en ligne sur la manière dont les organisations non gouvernementales, les universités et le secteur privé peuvent participer au Mécanisme d'examen.

IV. Domaines d'action prioritaire

70. La mise en œuvre d'approches intégrées visant à prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions reste essentielle pour s'attaquer aux différents aspects du problème, qui sont interconnectés. À cet égard, l'approche intégrée reposant sur cinq piliers du Programme mondial sur les armes à feu conserve toute sa pertinence.

71. L'interconnexion croissante entre le trafic d'armes à feu et d'autres infractions graves incite à s'intéresser de plus près aux liens que ce trafic entretient avec la criminalité et le terrorisme, et à mieux les comprendre.

72. Il est prévu de mettre au point des activités ciblées pour assurer une meilleure prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre du Programme et de ses éléments relatifs au renforcement des capacités, ainsi que pour promouvoir des stratégies spécifiques dans les pays pilotes.

73. En ce qui concerne le trafic d'armes à feu et les saisies de ce type d'armes aux frontières ou sur des scènes de crime, le Programme continuera également de promouvoir des approches permettant de favoriser les efforts de détection, d'enquête et de poursuites ainsi que, d'une manière générale, la production, la collecte et l'analyse des données relatives aux armes à feu qui peuvent fournir une base d'éléments factuels utiles à la prise de décisions sur les plans politique et opérationnel.

V. Soutenir les capacités d'adaptation et de réaction face à la COVID-19 et à d'autres pandémies

74. La pandémie de COVID-19 a causé des difficultés imprévues, qui ont compromis les travaux de l'ONUSC ainsi que la capacité des pays à poursuivre la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu : dans un premier temps, les mesures de santé publique ont eu des répercussions sur le déroulement des activités prévues, puis des tendances et dynamiques nouvelles sont apparues, tandis qu'une partie des ressources nationales et des moyens de détection et de répression était réaffectée à la gestion de la crise sanitaire.

75. L'ONUSC a adapté ses activités pour continuer à fournir, dans des domaines essentiels, une assistance technique aux États Membres touchés et pour faire face efficacement aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les régimes de contrôle des armes et les systèmes de justice pénale, ainsi que sur le trafic, la prolifération et l'utilisation abusive des armes à feu. Soucieux d'organiser ses capacités d'adaptation et de réaction selon une approche fondée sur des éléments factuels, l'ONUSC a d'abord procédé à une analyse de la situation, en s'appuyant sur les informations fournies par ses interlocuteurs nationaux dans les pays bénéficiaires et partenaires, par l'intermédiaire d'un questionnaire distribué aux parties prenantes et grâce à des échanges réguliers avec ses bureaux extérieurs. S'il est vrai que le caractère imprévisible de certaines variables peut limiter l'exactitude des résultats attendus, cette analyse a tout de même aidé à envisager des interventions et mesures prioritaires, et à formuler des suggestions quant à la fourniture par l'ONUSC de services d'assistance technique supplémentaires pour répondre aux besoins des États pendant et après la crise.

76. La gestion de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises potentielles exige de s'adapter à une nouvelle dynamique de travail, qui passe notamment par des formations en ligne, des réunions virtuelles, des téléconférences, des évaluations et événements organisés à distance, et des modalités de télétravail pour le personnel. Pour renforcer les capacités nationales à surmonter les pandémies, l'action à mener dans les domaines de fond inclut les priorités suivantes : a) combler les lacunes juridiques afin d'assurer la capacité de réaction des cadres institutionnels et juridiques face aux menaces nouvelles et émergentes ; b) mettre en place et renforcer les

capacités techniques et opérationnelles des unités spécialisées dans les armes à feu afin qu'elles puissent assurer le traçage des armes et les enquêtes relatives au trafic, y compris par des mécanismes leur permettant d'opérer à distance ; c) élaborer des lignes directrices à l'intention des enquêteurs et des procureurs afin d'ajuster et de renforcer les procédures et pratiques d'enquête et de poursuite dans les affaires de trafic d'armes à feu, à la lumière des défis nouveaux que posent les situations de pandémie ; d) aider les pays à numériser leurs dispositifs nationaux de contrôle des armes à feu ; e) concevoir et dispenser des ateliers virtuels de formation et de renforcement des capacités, au moyen notamment de modules d'apprentissage en ligne spécialisés, afin d'aborder l'utilisation de techniques d'enquête spéciales telles que les cyberpatrouilles, adaptées à l'évolution des tendances ; f) renforcer les capacités de contrôle des documents relatifs aux transferts d'armes, ainsi que les systèmes en ligne sécurisés, afin qu'il soit plus facile de faire le lien entre les pays d'importation, d'exportation et de transit ; g) encourager la coopération internationale et les mécanismes conçus pour faciliter les échanges de connaissances et de preuves à distance ; et h) appuyer la tenue de registres numérisés et centralisés sur les armes à feu et leurs munitions, de manière à limiter les risques et à faciliter les processus de contrôle de ces armes à distance.

77. L'ONUSC continuera à suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19 pour veiller à ce que les mesures mises en œuvre soient adaptées aux besoins des États et aux circonstances nouvelles.

VI. Évaluation approfondie du Programme mondial sur les armes à feu

78. En 2019, l'ONUSC a fait réaliser la première évaluation indépendante approfondie du Programme mondial sur les armes à feu afin d'en évaluer la démarche méthodologique, l'exécution générale et les retombées depuis sa création en 2011, l'objectif étant de consolider les acquis, de mieux s'appuyer sur les enseignements tirés et d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre futures des projets. Les responsables de l'évaluation ont examiné les descriptifs de projet, mené des entretiens semi-directifs avec les parties associées au Programme dans le monde entier et effectué des missions sur le terrain dans certains pays, parmi lesquels l'Argentine, la Bosnie-Herzégovine, le Burkina Faso et le Niger ; il s'agissait d'évaluer le Programme en fonction d'un certain nombre de critères préétablis : conception ; pertinence ; efficacité ; efficacité ; retombées probables ; viabilité ; partenariats et communication ; et respect des droits humains, de l'égalité femmes-hommes et du principe consistant à « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Les résultats de l'évaluation seront disponibles au public dans le courant de l'année 2020.

VII. Conclusions

79. La fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et leurs liens avec la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres infractions graves demeurent un problème pressant dans de nombreux pays et régions.

80. L'ONUSC a continué de promouvoir la ratification et l'application du Protocole relatif aux armes à feu et d'aider les États Membres à le mettre en œuvre, en se fondant sur cinq piliers (législation, appui technique, mesures de justice pénale, coopération internationale, et collecte et analyse de données), et il est résolu à poursuivre ses efforts pour collaborer à cette entreprise commune avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé.

81. Toutefois, des financements prévisibles et durables sont nécessaires pour assurer la présence d'un personnel spécialisé et la poursuite des activités de l'Office et lui

permettre de répondre aux demandes d'assistance technique croissantes qui émanent des différents pays et régions.
